

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

Cher(e)s Collègues,

« *Le Val-de-Marne, on y tient !* ». C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de vous présenter le document d'orientation budgétaire 2010.

Ce texte et le débat de notre assemblée revêtent cette année un caractère particulier dans le contexte actuel où les réformes fiscales contenues dans le projet de loi de finances 2010 et le projet de réforme territoriale mettent en péril notre service public et la décentralisation.

Confrontés aux effets cumulés de la crise économique et sociale, à l'accélération de la dégradation des relations budgétaires entre l'État et les collectivités locales menacées dans leur existence même, je vous invite à refuser toute forme de renoncement qui ne pourrait qu'accompagner l'affaiblissement du service public départemental vers sa quasi disparition.

La situation n'a jamais été aussi préoccupante pour l'avenir de la décentralisation depuis la loi du 2 mars 1982. Je vous propose de nous engager dans une démarche très offensive et constructive pour défendre et continuer à promouvoir l'action départementale au service des Val-de-Marnais. Je vous y invite dans l'esprit des propositions d'actions communes faites par le bureau de l'Assemblée des départements de France à l'ensemble des présidents de conseils généraux et auxquelles je m'associe pleinement.

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, la présentation des orientations budgétaires est généralement l'occasion d'un débat dans lequel nous exprimons les uns et les autres nos conceptions quant à la manière de mettre les compétences et les ressources de notre collectivité au service des Val-de-Marnais. Toutefois, au fil de ces dernières années et surtout depuis l'acte II de la décentralisation, cet exercice est devenu de plus en plus encadré et contraint. L'accélération des transferts de compétences et de charges ainsi que l'aggravation des contraintes financières ont déjà bien entamé l'autonomie et les moyens d'action du département en pesant sur ses capacités à développer pleinement ses politiques publiques.

La réponse de la majorité départementale prend nécessairement un tour nouveau dans l'étape actuelle d'asphyxie des collectivités locales et de remise en cause de l'organisation territoriale de notre pays.

L'histoire de notre département est riche de parcours et de rencontres dans lesquels il a su affirmer et partager des valeurs humaines de justice, de solidarité, de laïcité et de démocratie. En développant ainsi une très haute idée du service public, il met clairement en évidence que l'intérêt général doit être un axe majeur de toute gouvernance et qu'il doit être au cœur de toutes les constructions politiques et institutionnelles. *A contrario*, lui substituer des constructions guidées par les exigences du marché ne peut que générer des reculs de société et du pacte républicain.

C'est pourquoi, notre attachement aux valeurs qui fondent depuis des années l'action départementale nous conduit à réaffirmer avec force que nous ne voulons pas moins mais plus de service et d'emploi publics, pas moins mais plus de décentralisation et de démocratie locale, et que sans rester figés sur le statu quo, nous agissons pour une organisation territoriale cohérente, proche des habitants et innovante.

Dans un contexte difficile pour les finances et l'avenir du département, nous sommes déterminés à relever ces défis en portant des ambitions qui restent intactes pour le Val-de-Marne et en exprimant fortement avec ses habitants : « *Le Val-de-Marne, on y tient* ».

*
* *

Priver le service public départemental de ses moyens, c'est rendre plus dure la vie des habitantes et des habitants.

Des difficultés budgétaires jamais vues !

C'est la première fois de son histoire que le Département est contraint de rechercher 40 millions d'euros d'économies de fonctionnement, pour équilibrer son budget primitif pour 2010.

La situation est encore plus préoccupante pour les prochaines années en prenant en compte les simulations faites par nos services et les travaux de perspectives financières.

Le creusement de l'« *effet ciseau* » entre la progression des recettes et des dépenses de fonctionnement a atteint un tel niveau en 2009 que nous avons été contraints de réduire de 15 millions d'euros au budget supplémentaire les crédits initialement inscrits.

Cette rapide dégradation nous oblige à des choix extrêmement difficiles de réduction voire éventuellement de suppression d'activités et de services rendus, parallèlement aux économies de gestion que nous nous efforçons de réaliser depuis deux ans, par exemple en réduisant de 30 % les crédits de communication et en étant très attentifs aux inscriptions de crédits d'études.

Certes, l'impact de ces décisions sera à relativiser eu égard au volume du budget du Département qui avoisine 1,8 milliard d'euros et à l'ampleur et à la diversité de ses actions. Mais aucun sujet n'est simple à aborder, car tous touchent plus ou moins directement à la vie quotidienne des Val-de-Marnais.

Nos choix ne remettront en cause ni le sens, ni la portée de nos orientations.

C'est pourquoi, dans les réunions de préparation budgétaire, l'exécutif et l'administration se sont efforcés et s'efforceront jusqu'à la présentation du budget primitif de réaliser ces économies sur des actions et des engagements départementaux devenus moins pertinents au regard de la demande sociale et de l'évolution de nos priorités.

Dans ce contexte difficile, nous continuons aussi à repenser des modes de gestion, à reconsidérer nos partenariats et nos aides dans tous les domaines sans remettre en cause le dynamisme de nos interventions.

1. L'impact financier de la crise économique et sociale

Dès septembre 2008, *la crise financière a fait chuter le produit des droits de mutation sur les transactions immobilières*. Celui-ci est passé de 205 millions d'euros en 2007 à environ 110 millions d'euros en 2009. Les prévisions pour 2010 sont à peine meilleures, à moins de 130 millions d'euros, sur la base d'une légère reprise des ventes mais avec un tassement des prix.

À l'inverse, *les dépenses sociales enregistrent de très importantes progressions*. Aux transferts de charge en constante augmentation dans ce secteur, s'ajoutent les effets de la crise économique et financière sur une population déjà fragilisée. Une des grandes difficultés du budget 2010 sera de faire face à ces évolutions sans moyens supplémentaires.

Fin juin 2009, le taux de chômage en Val-de-Marne était de 7,5 % pour 7,8 % en Île-de-France et de 9,1 % en France. Même si notre département résiste plutôt mieux aux effets de la crise sur l'emploi, son taux de chômage remonte sensiblement depuis l'automne 2008, après quatre années de baisse.

Selon les prévisions du Premier ministre lui même, la progression du chômage ne peut être enrayerée en dessous d'un taux de croissance de 2,5 %. Dans l'hypothèse optimiste d'une évolution de 0,75 % du produit intérieur brut prévu dans la loi de finances 2010, et compte tenu d'autres éléments qui y sont indiqués, comme une inflation à 1,2%, un déficit budgétaire à 116 milliards d'euros, un endettement de l'État qui représente 84 % du PIB, tous les indicateurs laissent craindre de nouvelles détériorations de la situation économique et de l'emploi.

Les prochains mois verront une arrivée massive de chômeurs en fin de droits dans les dispositifs départementaux d'aide sociale.

À cette progression des dépenses de RMI-RSA va s'ajouter la *mesure d'accompagnement social personnalisé* (MASP), à partir du 1^{er} janvier 2010, sans aucune compensation de cette nouvelle compétence pour un coût évalué à 410 000 €. Le montant des allocations versées au titre du RMI est passé de 111 à 148 millions d'euros entre 2004 et 2009 — avec une charge nette pour le Département de près de 21 millions d'euros en 2009 et de 131,5 millions d'euros en cumul depuis le transfert. Est à noter la brusque progression de la dépense, de 7 millions d'euros entre 2008 et 2009 qui traduit la forte évolution de tendance à laquelle nous allons être confrontés en 2010.

De même, en matière de protection de l'enfance et de la famille, les crédits affectés aux hébergements d'urgence n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, alors que le Gouvernement refuse toujours de créer le fonds de compensation de 150 millions d'euros prévu par la loi du 5 mars 2007 qui a renforcé la compétence obligatoire du département attribuant au président du conseil général un rôle de chef de file. Cela n'est pas sans incidence sur le budget du pôle enfance et famille également confronté au désengagement de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sur les missions de prévention laissant le Département seul sur cette question.

En matière de dépenses sociales, les effets de la crise se cumulent avec des évolutions démographiques et sociologiques. Les services évaluent actuellement les évolutions annuelles des prises en charge à plus 2 000 pour les personnes âgées et à plus 1 000 pour les personnes handicapées.

Si les dépenses pour *l'allocation personnalisée d'autonomie* (APA) ont été stabilisées en 2008/2009, leur progression depuis 2004, de 36 à 86 millions d'euros, est révélatrice d'une évolution des besoins d'aide publique dans une démographie vieillissante et donc d'une autre prise en compte sociétale impliquant davantage la responsabilité nationale. La couverture des dépenses d'APA assurée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est de l'ordre de 30 % alors qu'elle avait été annoncée à 50 % à la création de l'allocation.

Le projet de loi de finance de la sécurité sociale prévoit un décret modifiant les règles de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en fixant une dotation de soins qui risque de faire porter sur la section dépendance ou la section hébergement les coûts relevant du soin et payés par la personne et sa famille, ou par l'aide sociale départementale. Par ailleurs, la réforme des unités de soins de longue durée risque d'amener un certain nombre de personnes âgées très dépendantes à être accueillies en EHPAD avec une dotation des soins non assurée à la hauteur nécessaire.

*

2. L'étouffement financier des collectivités locales au cœur des politiques budgétaires et fiscales du Gouvernement

À la cascade de transferts de compétence insuffisamment compensés et à la mosaïque de mesures prises au fil des lois de finances, le président de la République et son gouvernement ajoutent des réformes plus structurelles contre la décentralisation, contre l'autonomie des collectivités locales et contre la démocratie locale.

Une dette de 400 millions d'euros de l'État au Département pour non-compensation financière intégrale des transferts de compétence.

L'attitude de l'État envers l'ensemble des départements est devenue si préoccupante que le récent rapport de la Cour des comptes vient de la pointer comme une anomalie dans la gestion des finances publiques de la Nation. Elle a notamment confirmé que les transferts de compétences et de personnel des collèges et de l'équipement n'ont pas été suffisamment accompagnés par l'État.

Cet impayé ne cesse de s'alourdir depuis la loi du 13 août 2004, pour atteindre 400 millions d'euros. Il représente la construction de vingt collèges, ou quinze fois le montant annuel de l'aide départementale aux associations... En quelques années, ce manque à gagner a de plus en plus fragilisé nos capacités budgétaires. Il a réduit notre autofinancement et nous a contraint à accroître notre endettement pour réaliser le haut niveau d'investissement que nous voulons maintenir en 2010. Il affaiblit la section de fonctionnement et nos capacités d'initiative au service des Val-de-Marnais.

Dans le secteur social, la dette est de 83 millions d'euros. En prenant seulement en compte la part qui relève entièrement de l'État au titre de la solidarité nationale et sur laquelle le Département n'a pas de marge d'appréciation, la dette s'élève à 38,1 millions d'euros au compte administratif 2008 et à près de 53 millions d'euros sur 2009 (non-compensation intégrale du RSA, de la prestation de compensation du handicap [PCH] et de 50 % de l'APA).

Le seul remboursement de cette somme par l'État comblerait le manque à gagner de 40 millions d'euros qu'il nous faut trouver pour équilibrer le budget primitif 2010.

Des réformes fiscales et territoriales qui portent atteinte gravement à l'autonomie et à l'existence même des collectivités locales.

Réforme de la fiscalité locale, réforme territoriale et Grand Paris procèdent d'une cohérence d'ensemble particulièrement destructrice des politiques publiques existantes.

L'objectif est de réduire les services publics locaux, la démocratie locale, de privatiser tout ce qui apparaît rentable, de faire payer davantage l'usager et les ménages.

Inspiré des rapports Fouquet et Lambert, le décret d'octobre 2008 mettant en place le comité Balladur se proposait :

« d'étudier des mesures de simplification des structures des collectivités locales, de clarifier leurs compétences et de permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers ».

Le président de la République précisait la démarche en déclarant que :

« la fiscalité locale est devenue archaïque et injuste..., que la taxe professionnelle nuit à l'attractivité économique..., que le financement des collectivités locales ne distingue pas assez les dotations de l'État et les impôts locaux ».

Il ajoutait que : *« l'État prenant en charge un quart de la fiscalité locale, la responsabilité fiscale des collectivités locales est brouillée. Le rétablissement de nos équilibres financiers est impossible sans maîtrise des dépenses locales. Entre 2000 et 2008, chaque année 48 000 emplois ont été créés dans l'ensemble des collectivités locales, hors transferts de compétences ».*

Le ton et la ligne étaient donnés : agir vite et fort contre « *trop de dépenses publiques locales* », contre « *trop d'agents territoriaux, trop de dotations* », c'est-à-dire d'engagements financiers de l'État envers les collectivités locales, montrées du doigt comme responsables du déficit et de l'endettement exorbitants de l'État..., agir contre l'impôt sur les entreprises,... mais pas un mot sur l'injuste fiscalité sur les ménages ni sur les besoins de péréquations plus égalitaires !

En supprimant dès 2010 la part de la taxe professionnelle assise sur l'investissement des entreprises, le chef de l'État lui porte un coup fatal. Son existence semblait pourtant justifiée par les soixante-quinze lois qui l'ont fait évoluer en trente ans jusqu'aux assouplissements entamés en 1999 pour les entreprises.

Avec la confirmation du bouclier fiscal en 2010, la suppression de la taxe professionnelle est un nouveau cadeau au MEDEF, aux grands groupes financiers et à leurs actionnaires.

Dès 2010, les entreprises ne paieront plus 26, mais 18 milliards d'euros : 5,7 milliards de cotisation locale d'activité sur la valeur immobilière et 11,4 milliards au titre d'une nouvelle contribution complémentaire sur la valeur ajoutée, pour les entreprises qui réalisent plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires avec un barème dégressif.

Nous avons toutes les raisons d'être inquiets sur la véracité des déclarations gouvernementales sur les garanties de compensation de la perte de recettes correspondantes pour les départements, dont nous savons qu'elles n'ont été respectées ni pour la compensation du revenu minimum d'insertion — aujourd'hui RSA —, ni pour l'allocation personnalisée d'autonomie.

Avec 192 millions d'euros de recettes en 2008, le produit de la taxe professionnelle représente 38 % de l'ensemble des produits de la fiscalité directe du Département, soit 16 % de ses recettes de fonctionnement. En 2010, la suppression de la part «immobilisation» de la taxe professionnelle représentera 75 % de son produit global, soit 146 millions d'euros... qu'il conviendrait de compenser intégralement, à l'euro près.

En l'absence de véritable débat entre le Gouvernement et les départements sur cette question, seul le report de la réforme peut aujourd'hui garantir la recette attendue pour 2010.

Une réforme de plus grande ampleur du système fiscal a été engagée avec les premières moutures du projet de loi de finances proposant de supprimer en 2010 la part départementale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière en attribuant au département l'exclusivité de la taxe sur le foncier bâti..., mesures sur lesquelles le Gouvernement a au moins provisoirement reculé d'une année devant la montée des oppositions.

Le Premier ministre ne manque pas de rappeler que, quelles que soient les évolutions que pourrait connaître la réforme au cours des débats parlementaires, il y a deux points sur lesquels il ne transigera pas, le principe de la suppression dès 2010, et la fixation des taux au niveau national.

La fixation des taux par l'État dans les dispositifs de remplacement de la taxe professionnelle et la réforme programmée des autres taxes porteraient un coup fatal à l'autonomie fiscale des collectivités locales déjà bien affaiblie et de plus en plus tournée vers les ménages ces dernières années.

3. Le projet de réforme territoriale, véritable coup d'État contre la décentralisation.

Le projet de réforme territoriale ne peut être dissocié d'un processus plus large de recentralisation du pouvoir et de limitation de la démocratie dans une présidentialisation renforcée. Il s'inscrit dans la logique des révisions constitutionnelles de 2000 et 2008 sur le quinquennat et les rapports entre le Parlement et le Gouvernement .

Je n'hésite pas à dénoncer cette forme de coup d'État contre la démocratie locale que représenterait la réforme territoriale si elle était mise en oeuvre.

Le fait que la réduction de près de la moitié du nombre d'élus soit présentée comme une première étape de la réforme est très significatif. Comment si peu d'élus pourront-ils siéger dans les très nombreux organismes dans lesquels ils représentent la collectivité publique (conseils d'administration d'établissements publics, scolaires et autres ; dans les diverses commissions et la multitude de structures dans lesquelles les collectivités locales sont impliquées...) ? Moins d'élus, ce sera moins de proximité avec la population et moins d'attention à ses besoins.

Pour éluder l'enjeu politique, le Gouvernement invoque 70 millions d'euros d'économie par an. C'est brader la démocratie locale pour une économie ridicule à comparer aux 20 millions de dépenses supplémentaires de l'Élysée depuis que son hôte actuel l'occupe !

Nous ne pouvons qu'être particulièrement indignés face à l'objectif souligné par Édouard Balladur de faire « évaporer » les départements. Les conséquences en seraient très graves car, à la différence de la région, le département est un territoire de proximité qui mène aux côtés des communes et des intercommunalités une action de solidarité sociale et territoriale.

À cet égard, je pense que nous pouvons tirer une certaine fierté à pouvoir affirmer que « *Plus qu'un département, le Val-de-Marne est un service public* ». En effet, aucune autre collectivité ne pourrait remplacer ce que le Conseil général a entrepris au fil des années et ce qu'il fait aujourd'hui dans toute la diversité de ses actions.

La quasi disparition de la compétence générale des départements et des régions inscrite dans le projet constitue une atteinte très grave au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales. Si le Gouvernement ne recule pas, c'est une liberté fondamentale au service des citoyens qui sera supprimée. Ce serait environ 20 % du budget de fonctionnement de notre collectivité qui ne serait plus affecté à la culture, à la petite enfance, au logement social, à l'aide à la population, aux transports, à la vie associative, à la demi-pension des collégiens... Les populations en seraient évidemment les premières victimes !

Les projets de création de nouvelles entités territoriales plus larges que la commune et le département, notamment par de nouvelles intercommunalités et la création des métropoles — avec, pour nous, le Grand Paris —, ne peuvent qu'éloigner les habitants des lieux de décision et briser la relation privilégiée existant entre la commune et le département. Ce couple incarne la proximité. Il est riche de coopérations, de partenariats et de capacités démocratiques pour initier et porter des projets communs qui ne peuvent l'être à aucun autre niveau. Et pas dans un nouveau rapport département-région tel que l'avance le projet de réforme, car la Région n'est pas dans la proximité mais plus dans les stratégies de développement avec l'État et l'Europe. C'est dans cette répartition des compétences qu'il faut travailler à améliorer encore les relations entre notre département et notre région qui ont déjà fait amplement la preuve de leur efficacité sur des choix stratégiques en matière de transport, de développement économique et urbain...

Par ailleurs, le projet de réforme met en avant un inquiétant renforcement des pouvoirs du préfet dans une nouvelle dimension d'un « *État stratège* », également synonyme de perte d'autonomie des collectivités locales. Ce pouvoir accru pourrait être déterminant dans la mise en place et le suivi des nouveaux territoires, notamment en matière de « *schémas départementaux de coopération intercommunale* »... que le projet veut faire approuver au plus tard le 31 décembre 2011.

*
* *

Une volonté et des ambitions intactes pour le Val-de-Marne

Malgré le contexte difficile et très inquiétant que je viens d'évoquer, je vous propose de renouveler en 2010 nos ambitions au service des Val-de-Marnais et de maintenir intacte notre volonté d'innover pour dynamiser le service public départemental. Je me félicite de cet état d'esprit et de cette détermination unanimement exprimés par l'exécutif départemental dans la préparation budgétaire. Évidemment, je souhaite que cette motivation soit le plus largement partagée dans notre assemblée.

Nous voulons préserver les apports de notre collectivité. Nous sommes aussi déterminés à adapter la réponse publique départementale aux mutations de la société et à développer, avec les Val-de-Marnais, un service public modernisé et efficace, capable de relever les défis de l'avenir des populations et des territoires.

1. Au cœur de nos priorités : *Solidarité, justice, cohésion sociale, qualité de vie...*

Dans cette période de crise, il est essentiel de conforter la solidarité en direction de nos concitoyens les plus fragilisés et que la crise économique affecte encore plus.

Dans le prolongement des actions menées, nos choix prioritaires vont vers tout ce qui concourt au développement de nos territoires, à l'amélioration des conditions de vie des Val-de-Marnais, au logement, aux déplacements, aux transports, à l'éducation, au développement économique en faveur de l'emploi, à la défense des services publics comme la poste, les hôpitaux...

Il est indispensable de poursuivre nos politiques d'équilibre des espaces de vie et d'aide au « mieux vivre ensemble » dans un environnement que nous voulons rendre toujours plus agréable et dans le souci du développement durable.

Dans le cadre de notre compétence générale, je tiens particulièrement à ce que nos efforts en faveur de la jeunesse et pour tout ce qui concourt au développement humain soit poursuivi.

En 2010, ces orientations connaîtront quelques tonalités fortes et innovations notamment pour la solidarité, la jeunesse, l'aménagement et l'environnement et sur des questions de société qui font particulièrement débat aujourd'hui.

- *Dans le champ du social*, j'accorde beaucoup d'importance au lancement en 2010 du schéma départemental d'action sociale et du nouveau schéma départemental de protection de l'enfance. Sur ce dernier, deux projets portés par le Département au Haut Commissariat à la jeunesse ont été retenus dans le cadre du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse.

Ces projets consistent à innover dans l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans suivis par les services départementaux de protection de l'enfance et à développer et à structurer une offre de service visant à sécuriser l'accès au logement autonome des 18-25 ans accompagnés dans leur parcours d'insertion professionnelle par le réseau des missions locales.

Je veux également souligner que l'initiative consacrée aux droits des enfants, et organisée pour la première fois en novembre 2009, sur une semaine, aura des prolongements en 2010. Cette semaine sera un temps fort de la dynamique de réflexion déjà engagée sur ces questions qui sont de plus en plus empreintes des conséquences désastreuses de la pauvreté économique, surtout si elle s'installe durablement, pour l'avenir des enfants.

- *Je tiens à ce que nous prenions particulièrement en compte l'accentuation rapide des inégalités sociales et culturelles dans notre politique scolaire et éducative.*

Le Val-de-Marne compte *trente-cinq collèges en zone d'éducation prioritaire*.

Près de quinze d'entre eux sont directement touchés par un très fort évitement dû à la libéralisation de la carte scolaire. La Cour des comptes vient d'ailleurs de pointer, tout récemment, dans un rapport à la commission des finances de l'Assemblée nationale, la ghettoïsation des collèges « ambition réussite » renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire.

Sans pour autant délaisser l'ensemble des autres établissements, la priorité leur sera donnée dans le cadre de la mise en oeuvre du projet éducatif départemental.

La charte du collège du troisième millénaire en cours de finalisation prendra en compte la nécessité de répondre aux enjeux éducatifs modernes. Elle mettra également en perspectives nos orientations en matière énergétique et de développement durable. Le collège Liberté à Chevilly-Larue qui est en phase de concours constitue un des projets pilote dans ce domaine.

En 2010, nous engagerons avec le Sipperec^(*) un programme d'installation de panneaux solaires sur tous nos collèges, et plus largement sur les bâtiments départementaux

La politique offensive mise en oeuvre par notre département en faveur de *l'enseignement supérieur et de la recherche* est plus que jamais d'actualité. À l'heure où dans ces domaines les mesures gouvernementales contribuent à la mise en place d'un pilotage politique ayant pour mots d'ordre « rentabilité », « performance », et « concurrence » entre les universités et les établissements de recherche, les territoires et les personnes, agents de la fonction publique et salariés, il est indispensable de conforter ce champ d'actions.

Nous nous proposons d'optimiser nos efforts en les concentrant davantage sur les projets stratégiques en terme de développement territorial et sur ceux concernant la vie étudiante. Notre convention de partenariat avec l'université Paris-XII est notamment en cours d'actualisation et d'optimisation.

(*) *Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication*

Il est à noter que l'État nous sollicite pour abonder le projet de pôle de recherche et d'enseignement supérieur de l'université Paris-Est et pour la réhabilitation et l'extension de l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort.

• *Pour faire prévaloir des conceptions proches des intérêts de la population, le Département a matérialisé ses ambitions dans le schéma départemental d'aménagement adopté par le Conseil général en avril 2006 autour de six grands défis qui continueront à guider notre action en 2010 :*

- répondre au besoin d'épanouissement dans un territoire de solidarité ;
- assurer le droit au logement partout dans le Val-de-Marne ;
- ouvrir de nouvelles perspectives pour un développement économique au service de l'emploi ;
- valoriser la diversité et l'équilibre des espaces urbains et naturels du Val-de-Marne ;
- développer les transports, décloisonner le territoire et renforcer son ouverture vers l'Île-de-France et le monde ;
- réussir le renouveau des pôles d'Orly-Rungis et de Seine amont, pour le développement du Sud-Est francilien.

Toutefois, au regard des multiples initiatives relatives à l'aménagement et la gouvernance de l'Île-de-France intervenues depuis 2006, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager l'actualisation du schéma départemental d'aménagement afin de permettre au Conseil général de se positionner sur des problématiques nouvelles et de préciser sa vision du développement du Val-de-Marne au sein de la région capitale.

Le premier objectif est de réaffirmer les valeurs et les grands défis de l'aménagement du Val-de-Marne mais également en mettant à jour l'action départementale engagée. Il s'agit également d'une mise en cohérence du document vis-à-vis des nouveaux éléments de contexte interne et externe (Plan vert, Plan de déplacements, Plan bleu, plan Climat, révision du schéma départemental du tourisme, politique en faveur du logement, contrat particulier Région-Département / schéma directeur de la région Île-de-France, Grenelle de l'environnement 1 et 2, l'enjeu autour du Grand Paris et de la réforme des collectivités...).

Le second objectif est de porter devant la population, devant les acteurs économiques et sociaux du territoire et les institutionnels, principalement les communes et leurs groupements,... le débat sur l'évolution urbaine et l'aménagement du territoire du Val-de-Marne dans le cadre de la métropole parisienne. Ces contributions sont essentielles pour la définition stratégique de l'aménagement du territoire de demain et dans toutes ses composantes (développement économique, urbain, social, environnemental, culturel, éducatif...).

• *À l'écoute d'une population croissante qui souffre de son exclusion du marché du travail, les efforts du Conseil général, aux côtés de l'ensemble des acteurs et des territoires, sont et resteront très importants pour le développement économique et l'emploi.*

En l'absence d'une politique nationale de l'emploi ambitieuse, fondée sur la sécurisation des parcours et de l'emploi, le développement d'emplois durables, nous faisons le choix d'agir avec nos propres leviers. Nous poursuivrons les efforts que nous faisons depuis plusieurs années pour maintenir la diversité économique du territoire et favoriser le développement économique de l'ensemble du Val-de-Marne, pour permettre aux populations locales de mieux profiter des dynamiques économiques et valoriser notre potentiel d'innovation. À cet égard, je rappelle le lancement en cette fin d'année de la pépinière-hôtel d'entreprises sur la ZAC des Barmonts à Villejuif, outil immobilier du projet Cancer campus.

L'année 2010 sera marquée par l'ajustement du plan stratégique de développement économique et la révision du plan départemental pour l'emploi qui sera également engagée pour aboutir, lors du dernier trimestre 2010, à un nouveau plan d'actions.

Avec comme objectif premier l'accès à l'emploi durable et digne, le nouveau *Programme départemental d'insertion*, à redéfinir avec l'entrée en vigueur du revenu de solidarité active et la signature prévue pour le premier trimestre 2010 de la convention d'orientation qui régira le dispositif départemental, sera à articuler avec ce nouveau plan départemental pour l'emploi.

- En 2010, le Conseil général contribuera à une meilleure reconnaissance et au rayonnement de *l'économie solidaire, sociale et équitable en Val-de-Marne* en co-organisant avec les acteurs de ce secteur un événement qui sera fait de rencontres et de débats. L'objectif est de favoriser les mises en réseau et de renforcer l'efficacité et l'impact des initiatives en faveur d'un Val-de-Marne de plus en plus solidaire.

- *La politique départementale de l'habitat*, depuis 25 ans, a eu pour objectif d'assurer le droit au logement pour tous, sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'un aménagement solidaire et équilibré. Cette politique ambitieuse a ainsi permis l'amélioration du cadre de vie des habitants et a contribué au renouvellement du paysage urbain, notamment avec un engagement fort sur les 18 sites relevant de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Ce sont ainsi plus de 125 000 logements qui ont été réhabilités avec l'appui du Département. Le soutien au développement de l'offre locative sociale a également permis la construction de plus de 29 000 logements.

C'est également une politique à travers le Fonds de solidarité habitat (FSH) qui permet chaque année à près de 4 500 ménages d'éviter le traumatisme de l'expulsion locative. Nous ferons tout pour préserver en 2010 ces acquis qui sont aujourd'hui menacés.

- *Le Département va poursuivre son engagement pour l'amélioration des conditions de déplacement des Val-de-Marnais, en renforçant encore la priorité donnée aux transports collectifs et aux circulations douces.*

La contribution du conseil général au fonctionnement du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) va augmenter en 2010, prolongeant la dynamique engagée depuis la

décentralisation du STIF en 2006, qui a permis la mise en place de renforts très importants de l'offre de transports publics dans le département, en particulier pour le réseau bus.

Le conseil d'administration du STIF a largement fait référence au projet Orbival et à la mobilisation des acteurs Val-de-marnais, Orbival s'identifiant de fait avec l'arc sud-est d'Arc Express. L'organisation du débat public en 2010 constituera une étape majeure pour ce projet structurant pour le Val-de-Marne.

Le Département va maintenir un niveau d'investissements conséquent dans le domaine des déplacements, malgré les difficultés budgétaires qu'il doit affronter, en priorisant de façon très forte les investissements utiles pour les transports publics et les vélos, ainsi que la sécurité routière.

Les grands chantiers pour la création de nouvelles infrastructures de transport en commun vont être poursuivis, avec la perspective d'une mise en service en 2010-2011 pour le pôle de Choisy, le prolongement de la ligne 8 du métro et le transport en commun en site propre Orly-Pompadour-Sucy-Bonneuil qui se poursuit tout au long de l'année 2009 dans la perspective de la mise en service en 2010.

Le chantier de la construction de la première ligne de tramway du Val-de-Marne, qui reliera Villejuif à Athis-Mons, va rentrer dans une phase de plus en plus active en 2010. Le bouclage du financement du projet a pu être acté grâce à un effort exceptionnel du conseil général et du conseil régional, du fait du désengagement massif de l'État. Deux autres projets majeurs, la création du pôle Pompadour et les aménagements du site propre sur la RD 5 vont également avancer de façon importante en 2010.

2010 sera également une année marquée par la relance des projets de comités d'axes bus et des comités de pôles engagés dans le cadre du plan de déplacements urbains.

Dans le même temps, nous poursuivrons l'expérimentation des passeurs de rives à Champigny-Nogent et à Choisy.

Dans le domaine de la voirie, l'action du Département se maintiendra à un niveau conséquent, dans le prolongement des exercices budgétaires précédents.

La plupart des projets (deuxième tranche du boulevard de Chevilly, réaménagements de la RD 45 et de la porte d'Ivry, requalification des RD 7 et RD 4, ...) incluent un volet important d'aménagements cyclables. Globalement, ce sont près de 20 kilomètres de nouveaux aménagements pour les vélos qui devraient être réalisés en 2010, en progression par rapport à 2009.

Parallèlement, deux opérations importantes sur le domaine routier national vont être engagées ou poursuivies : la couverture de l'A 6 b et la requalification d'une première tranche de la RD 6.

- La question des déplacements et des transports est fortement liée à l'enjeu de réduction de l'usage des énergies fossiles en grande partie responsable des émissions de

gaz à effet de serre. Ces émissions doivent diminuer, et c'est aussi le sens de notre mobilisation sur l'ensemble des questions environnementales. *Je souhaite que nous fassions un nouvel effort dans ce domaine*, en considérant qu'il s'agit de préoccupations devenues prioritaires pour l'ensemble des politiques publiques.

Notre collectivité doit notamment se préparer aux nouvelles contraintes réglementaires que devront appliquer et financer les collectivités territoriales dans les domaines de l'eau, du bâtiment ou de la restauration scolaire...

Pour avancer dans cette voie nous développons de grandes politiques environnementales avec le Plan bleu, le Plan vert, le plan de déplacements du Val-de-Marne.

Le Plan bleu, adopté et signé cette année par plus de 70 partenaires (institutions de l'eau, collectivités territoriales, associations, ...), est maintenant un outil qui avec ses 10 objectifs et ses 94 actions permet de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux de l'eau.

Et nous avons avec Orbival un projet majeur de développement durable.

En charge d'un petit bout de planète de 245 kilomètres carrés, le Département est pleinement impliqué dans le développement durable et dans les grands dossiers d'écologie urbaine qui se déroulent sur ce territoire : opération d'intérêt national (OIN), pôle d'Orly, énergie, maillage des réseaux de chaleurs, déchets, aménagement des berges, réouverture de la Bièvre, gestion des eaux pluviales, actions d'information et de sensibilisation pour une nouvelle citoyenneté de l'eau, Festival de l'Oh !...

Deux projets importants méritent une attention particulière : la **géothermie** et le **plan climat territorial**. Selon la loi Grenelle I : « *l'État incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir des plans climat-énergie territoriaux avant 2012.* »

Un plan climat-énergie territorial traitera *a minima* de trois domaines : l'habitat, les déplacements et l'aménagement urbain, qui sont des préoccupations majeures de la population val-de-marnaise.

Notre travail avec le Sipperec pour l'installation de panneaux solaires sur les toits des collèges va bien évidemment dans ce sens.

- *En 2010, les actions que nous menons au titre de la petite enfance-protection maternelle et infantile, éducation à la santé, planification et éducation familiale, modes de garde- seront poursuivies*, avec un accent particulier notamment sur la nutrition des adolescents et la finalisation des réseaux périnataux pour assurer un meilleur suivi des femmes enceintes et des jeunes enfants.

Le deuxième « plan crèches » qui sera lancé pour contribuer à la création de 1 000 places nouvelles prendra en compte un certain nombre de critères permettant d'ajuster le niveau d'engagement financier du Département par place créée.

Nous serons très attentifs à maintenir dans les crèches départementales la qualité d'accueil, qui est menacée par les projets gouvernementaux d'augmenter le nombre

d'enfants par professionnel, de desserrer les normes d'encadrement, de diminuer le nombre de professionnels les plus qualifiés.

La réponse à l'insuffisance de l'offre de garde est avant tout dans la création de filières de formation de professionnels et dans la création d'un véritable service public national de la petite enfance avec des financements de la Caisse nationale d'allocations familiales à la hauteur des enjeux. C'est ce que le Département soutient en rejoignant la pétition nationale « pas de bébés à la consigne » qui regroupe professionnels de la petite enfance, parents, et élus.

- *Pour l'épanouissement de toutes et de tous, il importe particulièrement en cette période de crise économique que les avancées culturelles restent un des ferments du progrès social.*

Or l'État dégrade la culture dans notre pays. Il s'est progressivement délesté de ses responsabilités financières dans ce domaine sur des collectivités locales qui couvrent désormais plus de 70 % des dépenses.

La suppression de la clause générale des compétences signifierait l'impossibilité pour les départements d'intervenir dans le domaine culturel. Ce serait la remise en cause du partenariat que nous entretenons avec les services de l'État qui reconnaissent la pertinence de la politique culturelle du Conseil général et son ouverture à l'innovation.

Priver les départements d'intervention culturelle serait également priver les acteurs culturels et les artistes d'un soutien institutionnel qui participe des financements croisés et cumulatifs de la vie culturelle, garants de leur liberté. Le Conseil général ne peut accepter qu'il soit porté atteinte aux dispositifs qu'il a mis en place depuis des années dans tous les champs de la connaissance et de l'art.

C'est pourquoi, malgré les contraintes qui vont nous obliger à réduire nos dépenses aussi dans ce domaine, nous nous emploierons à préserver les grands axes de la politique culturelle départementale en 2010. Elle doit notamment voir la naissance de deux chantiers importants : La Briqueterie, futur équipement dédié à la Biennale nationale de danse/Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, et la restructuration du bâtiment des Archives départementales à Créteil.

- Dans ce même esprit de développement de la vie en société nous poursuivrons *la dynamique d'aide aux associations du Val-de-Marne engagée par Proj'aide*, ce nouveau service public départemental créé il y a deux ans. Un des temps forts sera l'organisation d'Assises de la vie associative à l'automne prochain.

- Nous poursuivrons les coopérations décentralisées avec les collectivités partenaires de la province de Yen Bai, au Vietnam, de Johannesburg en Afrique du sud, de Jénine, Qalqilya et Tulkarem dans les Territoires palestiniens, de la Communauté urbaine de Zinder au Niger et des départements d'Usulután et Ahuachapán au Salvador.

Une nouvelle convention-cadre doit être finalisée pour la période 2010-2012 avec le Vietnam, tandis que le projet central en matière d'eau/assainissement/environnement

touche à sa fin avec Zinder et que de nouveaux projets sont en cours d'identification avec les partenaires salvadoriens et palestiniens.

Des premières pistes d'échanges ont été identifiées avec la ville de Nazareth en Israël, qui pourraient aboutir en 2010.

- Enfin et pour innover en Val-de-Marne vers le « tout numérique », je vous propose d'aider à étendre la couverture du département en très haut débit par la création d'une boucle en fibre optique pour desservir un certain nombre d'équipements, comme les collèges, les structures départementales et les entreprises...

2. Un effort de gestion, de modernisation et de concertation pour continuer à développer le service public départemental.

Parallèlement aux «économies» recherchées et sur la base de nos priorités, le budget primitif 2010 sera porteur d'innovations et de réorientations dans nos activités et dans nos pratiques pour mettre davantage les actions départementales et leurs financements en phase avec les évolutions des enjeux, avec les besoins du territoire et des habitants.

Cet effort répond en partie à l'obligation dans laquelle nous sommes de réduire de 40 millions d'euros les dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2009. Il s'appuie sur la stratégie d'évaluation de nos activités et de nos politiques publiques mise en place ces dernières années dans un objectif d'optimisation de nos ressources et de nos dépenses.

En cela, je tiens à préciser que nous ne nous situons absolument pas sur le terrain de la *révision générale des politiques publiques* (RGPP) qui s'illustre par des coupes claires dans les services de l'État et par des mesures mécaniques de réduction d'agents comme c'est le cas avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

De ce point de vue, le budget primitif 2010 mettra en œuvre quelques unes des pistes suivantes.

- *Une plus grande rigueur envers les multiples désengagements de l'État dans les domaines les plus divers.*

Ainsi, les critères de répartition du financement des dépenses de fonctionnement entre le Département et la Caisse d'allocations familiales (CAF) seront réexaminés. Il n'est pas normal que la CAF intervienne moins en Val-de-Marne qu'ailleurs du fait du niveau plus élevé des financements départementaux !

Les mises à disposition de moyens et de locaux aux services de l'État ainsi que les prises en charge par notre collectivité de volumes financiers relevant de sa compétence seront revues. C'est notamment le cas des centres d'information et d'orientation (CIO) qui accueillent plus largement que les collégiens, des GRETA et Géforme, du COSOM de Bonneuil, complexe sportif omnisport mis à la disposition de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

De même, la décision du Gouvernement de ne pas abonder en 2010 le Fonds de protection de l'enfance est inacceptable. De même qu'est inacceptable le désengagement de la Protection judiciaire de la jeunesse dans la prise en charge des mesures de protection décidées par le juge des enfants.

Nous serons également beaucoup plus fermes sur la question de la prise en charge des surcoûts des grandes opérations de transport ou d'aménagement dont l'État s'est totalement dégagé.

Nous ne saurions accepter que l'État demande aux régions et aux départements de participer au financement du programme départemental de modernisation des itinéraires (PDMI) qui relève de la part d'investissements lourds qu'il a conservé sur le réseau routier après l'acte II de la décentralisation. Là encore, il ne peut être question de se substituer à la responsabilité de l'État, quels que soient l'intérêt et la nécessité des projets concernés !

• Continuer à repositionner notre partenariat avec les communes et les intercommunalités, les départements limitrophes, la Région, la Caisse d'allocations familiales, les établissements publics, les associations, les ministères.

Plusieurs champs de réflexion doivent être ouverts dans nos relations partenariales avec les communes envers qui nous n'avons pas vocation à être durablement ni une super commune, ni un guichet.

Dans un esprit de justice et d'équité dans l'action publique, nous proposons de revoir le système actuel d'aide aux communes pour le financement des associations de leur territoire. La réflexion est ouverte pour élaborer de nouveaux critères de participation départementale au financement des dépenses de fonctionnement des crèches municipales. Il en est de même pour l'aide à l'investissement des communes (dotation globale d'investissement)... Ce sont là autant de questions sur lesquelles les réflexions et concertations sont engagées et doivent se poursuivre.

Dans cette optique d'évolution de nos politiques partenariales, je souhaite que nous avancions aussi rapidement dans la voie de gestions plus partagées d'initiatives et de structures départementales dans les domaines des loisirs, de la culture, du sport et en particulier dans l'animation des parcs.

• Sans remettre en cause nos engagements, il est devenu extrêmement urgent de maîtriser la forte progression des dépenses sociales qui relèvent de nos compétences obligatoires.

Je pense notamment à la nécessité de limiter, voire de réduire les dépenses de l'aide sociale à l'enfance pour les hébergements d'urgence des familles en hôtel en favorisant la réalisation de résidences sociales et l'accès des familles au logement social.

Tout particulièrement dans ce secteur qui concentre de très importants volumes budgétaires, l'exigence de modernisation des services se poursuivra au travers de la territorialisation de l'action sociale, des optimisations de moyens par dématérialisation des actes, par des contractualisations d'objectifs et de moyens avec les prestataires et par le développement des contrôles d'effectivité...

- D'une manière plus générale, le budget primitif 2010 intégrera les réflexions engagées sur la pertinence de certains financements ou services qui aujourd'hui ne sont plus prioritaires ou ne répondent plus aux mêmes besoins que par le passé.

- De même, la *mutualisation de projets et de moyens* en interne ou avec des partenaires, ainsi que de *nouveaux modes de gestion* notamment pour la restauration départementale, doivent prendre effet au plus vite, donnant une nouvelle dynamique aux partenariats du Département sur ses terrains prioritaires, en y associant l'ensemble des agents.

- *Nous maintiendrons notre effort de concertation et de dialogue avec les habitants et les usagers du service public départemental.*

Dans un contexte institutionnel et budgétaire difficile, continuer d'associer les Val-de-Marnais à nos politiques nous aidera à renforcer la qualité d'un service public départemental ayant vocation à répondre le mieux possible aux besoins de nos concitoyens.

- *Un département plus que jamais attaché aux principes fondateurs de la fonction publique et respectueux des droits et obligations des fonctionnaires territoriaux.*

Dans toutes les évolutions du service public départemental, il est extrêmement important d'accompagner les agents départementaux, notamment par des dispositifs de mobilité et de formation afin que chacun puisse poursuivre dans les meilleures conditions son action au sein de notre collectivité.

Aussi, en 2010, nous mènerons à bien les priorités et les activités du Département à effectif constant et nous porterons une attention très fine aux repositionnements possibles des agents.

Dans le même temps, nous serons très attentifs aux attaques d'envergure contre le statut des fonctionnaires.

La question du maintien du statut de la fonction publique, déjà évoquée à l'époque du « Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique » de M. Silicani, a été relancé en 2009 avec la proposition de loi du député Jean-Pierre Georges relative à la « *liberté de recrutement dans les collectivités* ». Même si cette proposition de loi, qui suggérait que le contrat de travail de droit commun devienne la règle, n'a pas été soumise pour le moment au débat et au vote des parlementaires, elle témoigne néanmoins de cette

volonté d'anéantir le statut de la fonction publique et donc notre conception du service public.

À cela nous répondrons en développant une politique de ressources humaines solidaire, attentive aux collectifs de travail, améliorant les conditions de mobilité, développant une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, une politique de formation, le dialogue social.

Enfin, nous déploierons une politique soutenue de prévention de la souffrance au travail en oeuvrant d'une part à l'amélioration des conditions de travail et d'autre part en produisant le document unique d'évaluation des risques professionnels, démarche de prévention.

*
* *

L'indispensable mobilisation pour refuser et inverser les politiques gouvernementales

Nous sommes aujourd'hui à un tournant décisif de l'histoire de la décentralisation. Les menaces qui pèsent sur les collectivités départementales au sein de la République nécessitent une mobilisation sans précédent, comme l'ont exprimé les conseillers généraux de France réunis le 16 novembre au palais des Congrès de Paris à l'initiative du bureau de l'Association des départements de France.

Partie prenante du large mouvement ainsi engagé, l'initiative que nous avons prise autour du thème, « *Le Val-de-Marne, on y tient !* » répond d'abord à un besoin d'information des Val-de-Marnais et de dialogue avec eux sur des enjeux concernant leur vie quotidienne et la démocratie locale.

Elle est animée d'une volonté de convergence démocratique entre la riposte institutionnelle des élus que nous sommes et la manifestation d'exigences citoyennes pour contraindre le gouvernement à honorer la dette de l'État envers notre collectivité et à faire prévaloir une juste répartition de la richesse nationale dans une autre organisation territoriale.

C'est pourquoi, avec les Val-de-Marnais, nous exigeons :

- Le remboursement intégral par l'État de sa dette, 400 millions d'euros, envers notre collectivité.**

Ce remboursement permettrait notamment de soutenir et de poursuivre, en 2010 et au-delà, un haut niveau d'investissement en remplaçant l'autofinancement au niveau des années 2004-2005 et en réduisant d'autant notre endettement .

Si l'État couvre à l'euro près les charges relevant de la solidarité nationale (RSA, APA, PCH) et rembourse sa dette de 38,1 millions d'euros (au compte administratif 2008), les 40 millions d'euros nécessaires pour équilibrer le budget seront trouvés.

Et nous pourrions financer des mesures attendues par les habitants en soutenant tout particulièrement les populations les plus touchées par la crise.

Le respect par l'État de ses responsabilités financières permettrait de garantir le maintien des taux de fiscalité dans des niveaux très faibles, comme nous avons pu le faire jusque dans les années 2006/2007.

**• Une « année blanche » pour la réforme de la fiscalité locale
contenue dans le projet de loi de finances 2010**

Le bureau de l'Assemblée des départements de France, dans une déclaration du 6 octobre, demande une « *année blanche* » qui garantisse, en l'absence d'urgence, un débat serein sur l'architecture générale complexe de la réforme fiscale locale.

Par « *année blanche* », l'ADF entend une compensation à l'euro près par le budget de l'État des recettes non perçues au titre de la taxe professionnelle, ainsi que la capacité maintenue aux départements en 2010 de voter les taux des trois impôts qui demeurent les leurs.

Je vous propose de nous associer à cette démarche et aux principes énoncés pour :

— la prise en compte préalable de la spécificité des budgets départementaux qui supportent les allocations universelles de solidarité sociale. C'est-à-dire une compensation du coût constaté supporté chaque année pour l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation compensatoire du handicap et pour le revenu de solidarité active ;

— le maintien de l'autonomie fiscale ;

— une nécessaire révision des valeurs locatives foncières afin de rendre plus juste l'établissement de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de tout nouvel impôt local ;

— les critères d'attribution des dotations doivent tenir compte de la diversité des territoires, de ceux en difficulté structurelles, notamment les territoires ruraux, afin d'intensifier l'effet correcteur de la péréquation.

Globalement, dans ses dimensions nationale et locale, la fiscalité doit devenir plus juste et plus efficace aux plans économique et social .

Ces dernières années, force est de constater que l'évolution du système fiscal français a favorisé les plus riches.

Dans la fiscalité nationale, l'injustice du bouclier fiscal et la baisse constante du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui est pourtant le seul impôt fondé sur le juste principe de progressivité des revenus, contribuent à creuser le déficit abyssal du budget de l'État.

S'y ajoute l'allégement de la fiscalité des plus-values de cession de titres par les entreprises pour un montant, sur deux ans, de 20,5 milliards d'euros au point que la commission des finances de l'Assemblée nationale réclame des explications. 6 000 entreprises ont bénéficié de cette « taxation à taux réduit » de zéro pour cent à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce chiffre colossal représente plus du tiers du produit de l'impôt sur les sociétés de 2008.

De même, en 2009, les recettes de l'impôt de solidarité sur la fortune se sont effondrées et devraient tomber à une vingtaine de milliards. Qu'en est-il aussi des 468 niches fiscales qui priveront le budget de l'État de 74,88 milliards de recette en 2010 ?

Qu'en est-il enfin des 3 milliards de baisse de TVA sur la restauration, dont les contreparties s'avèrent quasi nulles ?

Quant aux impôts sur les ménages et sur leur consommation, ils n'ont cessé de croître. Comme les impôts locaux suite aux délestages de l'État sur les collectivités locales et à leurs insuffisantes compensations. Selon les chiffres communiqués par la Direction générale des collectivités locales, en 2009, la fiscalité de l'ensemble des collectivités locales a fait un bond de 8,1 %, la hausse concernant surtout les départements confrontés à l'augmentation des dépenses sociales.

Les cadeaux aux entreprises se sont donc multipliés jusqu'à l'actuelle décision de supprimer la taxe professionnelle avec le flou inquiétant sur sa compensation en 2010 et surtout pour les prochaines années.

D'autres voies doivent être écoutées et explorées pour réformer la fiscalité locale. Les assiettes des impôts sur les ménages — taxe d'habitation (TH) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) —, devraient prendre en compte de façon plus juste la valeur locative des habitations, les revenus et l'utilisation réelle, spéculative ou non, des propriétés bâties.

Dans le même esprit, il est indispensable de conserver un lien entre l'entreprise et le territoire, tant sur les bases que sur les taux.

La transformation de la taxe professionnelle, qui est une source de trop grandes inégalités entre les collectivités, pourrait efficacement intégrer dans l'assiette du nouvel impôt la part des actifs financiers et le bilan réel des entreprises en matière d'emploi, de salaires, de formation et d'investissements productifs. Cette prise en compte de la spéculation financière permettrait d'assujettir davantage les entreprises de services et notamment les banques, les assurances, la grande distribution,... qui sont actuellement peu taxées.

C'est une véritable taxe pour l'emploi et la solidarité qui pourrait voir le jour.

• Le retrait du projet de réforme des collectivités locales.

Le projet de réforme territoriale très fortement porté et défendu par le président de la République dans son discours de Saint-Dizier, le 29 octobre, privilégie les niveaux des agglomérations communales, de la région et de l'Union européenne contre ceux de la commune et du département. Sans minimiser la place et le rôle de chacun, nous faisons clairement le choix du maintien du département comme niveau structurant de la cohésion sociale et territoriale, de l'aménagement du territoire, de la pertinence des politiques publiques de proximité et de la démocratie, c'est-à-dire de la décentralisation.

Ce choix suppose :

- le maintien du principe de compétence générale des départements et des régions ;
- le renforcement et non la dislocation du couple département–commune. Pour cela, il conviendra d'ouvrir un véritable débat pour clarifier les compétences entre les différents niveaux sur la base du principe de subsidiarité et pour rechercher l'efficacité optimale du rapport entre thématique de vie et citoyen. Cela, dans une démocratie de proximité à approfondir et non à écarter du champ institutionnel ;
- l'émergence de formes originales de démocratie directe pour enrichir la démocratie représentative, prenant en compte les nouveaux moyens de communication et les problématiques nouvelles posées dans des bassins de vie d'aujourd'hui, eux-mêmes en mutation.

C'est tout simplement l'inverse du projet inique de réduction du nombre d'élus locaux jugés inutiles et trop coûteux et d'un mode de scrutin uninominal à un tour pour désigner les conseillers généraux et régionaux. Non seulement cette mesure qui a fait l'objet d'objections du Conseil d'État dans son avis rendu le 15 octobre, réduirait le nombre d'élus, mais elle instaurerait aussi un nouveau type de cumul des mandats entre le département et la région. Or, ce n'est pas de moins mais de plus d'élu(e)s dont la démocratie locale a besoin, d'élu(e)s plus nombreux et plus disponibles avec le non cumul des mandats.

Je vous propose qu'au terme du débat de notre assemblée sur ce document d'orientation budgétaire, le 30 novembre, nous adressions une motion porteuse de ces exigences au Premier ministre et aux parlementaires du Val-de-Marne pour qu'ils s'en fassent les relais dans le débat sur la loi de finances 2010.

J'espère que ce document d'orientation budgétaire préalable à l'examen du budget primitif 2010 par notre assemblée le 1^{er} février, vous aura apporté, cher(e)s collègues, suffisamment d'éléments et aura mis en avant clairement les problématiques qui nous sont posées pour permettre un intéressant et riche débat.

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER